

# La Suisse redevient <sup>1993</sup> le coffre-fort de l'Europe

*En mal de discrétion, les grosses fortunes redécouvrent aujourd'hui la Confédération. Entretien à Lausanne avec Me Edouard Chambost, avocat et auteur du « Guide des paradis fiscaux ».*

- Jusqu'alors, certains pays d'Europe offraient des possibilités légales d'évasion fiscale aux gros contribuables de toutes nationalités. L'instauration du marché unique, au début de l'année (1), a-t-elle modifié la règle du jeu ?

- Sans nul doute, et pour deux raisons. La première est d'ordre psychologique. Quantité de gens fortunés, en effet, n'ont désormais plus aucune confiance dans les places financières européennes, persuadés qu'ils sont que Bruxelles disposera à terme de moyens de pression susceptibles de mettre à mal le sacro-saint secret bancaire. La seconde, qui pénalise essentiellement Jersey, relève d'un aspect technique plus austère. Il s'agit de la mise en place d'un système de TVA sur les marchandises qui rend beaucoup moins intéressante qu'auparavant l'utilisation de plates-formes intermédiaires comme cette île anglo-normande dans les échanges intracommunautaires...

## Le paradis fiscal

- Qui profite de cette redistribution des cartes ? Est-ce la Suisse, après son refus d'intégrer l'espace économique européen ?

- Effectivement. Le Liechtenstein qui, lui, a voté en faveur de cette même intégration, l'a payé dès la semaine suivante avec le départ de nombreux capitaux allemands qui sont aussitôt venus se réfugier dans la Confédération helvétique. Quant au Luxembourg, il a également enregistré des défections au profit de la Suisse. Les banques des îles de Man et de Guernesey, aussi, ont été affectées. Et plusieurs milliers de Français qui s'étaient installés à Londres afin d'y bénéficier d'une loi qui autorisait l'imposition de leurs seuls revenus britanniques et non mondiaux, privilège qui



*Installé auparavant sur les Champs-Élysées à Paris, Edouard Chambost a, lui aussi, choisi d'installer son cabinet et son domicile en Suisse, à Pully, sur la riviéra vaudoise.*

Photo ER

sera aboli le 1er avril prochain, vont sans doute être tentés de venir à leur tour poser leurs valises entre Genève et Lausanne.

- La Suisse n'est pourtant pas réputée être un paradis fiscal. Les spécialistes la considèrent plutôt comme un refuge bancaire classique...

- Oui, mais elle offre malgré tout des possibilités appréciables. Il existe notamment, ici, un régime très particulier réservé en principe aux plus de 60 ans - il y a cependant des dérogations ! - et qui permet aux contribuables étrangers, dès lors qu'il ont obtenu un permis de séjour sans exerci-

ce d'une activité lucrative, d'être imposés sur une base forfaitaire égale à cinq fois la valeur locative de leur résidence, sans tenir le moindre compte de leurs autres revenus. A partir du moment où un traité de 1962 prive les riches Français de tout avantage fiscal à Monaco et où la principauté d'Andorre reste trop excentrée et mal desservie, l'alternative suisse ne pourra que les séduire davantage dans un contexte communautaire mouvant. Sauf, évidemment, s'ils acceptent de s'expatrier au long cours...

## Pas de hausse des impôts

- L'augmentation, quasi inévitable, de la fiscalité dans les pays industrialisés à fort déficit budgétaire risque-t-elle d'entraîner une fuite des capitaux comparable à celle qu'a connue la France en 1981 ?

- On peut le penser, même s'il est bien entendu impossible de se prononcer sur son étendue. Et il faut noter, à ce sujet, que la Suisse n'envisage pas de hausse de ses propres impôts. La crainte de rester en marge de la nouvelle Europe, aujourd'hui, s'estompe ici et l'exemple du Danemark, qui se remet fort bien de son refus initial d'entériner Maastricht, n'y est pas pour rien. En fait, après avoir craint des mesures de rétorsion consécutives à son rejet de l'espace économique en décembre dernier, la Confédération commence à réaliser que sa vocation traditionnelle de coffre-fort peut au contraire s'en trouver consolidée. Ses banquiers, en tout cas, ont bien l'intention d'en profiter.

Propos recueillis par Jean-Pierre TENOUX

(1) « Guide des paradis fiscaux face à la Communauté européenne » par Edouard Chambost. Editions Sand, 440 pages, 189 francs.